

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1765

Artikel: Monsieur Prix : un empêcheur de penser en rond : la cherté des médicaments suisses, dernier combat de Rudolf Strahm
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monsieur Prix: un empêcheur de penser en rond

La cherté des médicaments suisses, dernier combat de Rudolf Strahm

Albert Tille (25 janvier 2008)

Rudolf Strahm prend sa retraite cet été. L'UDC en profite pour réclamer à nouveau la suppression du surveillant des prix, un poste qui coûte et ne sert à rien. Cet avis est négligeable. Le nouveau parti d'opposition ne trouvera ni majorité parlementaire ni soutien populaire pour défendre sa position. On peut craindre, en revanche, que le Conseil fédéral nomme un surveillant pusillanime et à ses ordres. La conseillère fédérale Doris Leuthard a eu l'audace de nommer un syndicaliste haut de gamme à la tête de la Direction du travail de son département. Elle aura sans doute le même courage en proposant un surveillant des prix capable de la seconder dans sa lutte contre l'îlot de cherté suisse. Mais le Conseil fédéral pourrait hésiter à nommer une personnalité de la trempe de Rudolf Strahm, qui a eu l'audace de s'opposer à la majorité gouvernementale sur le sujet hautement controversé de l'importation parallèle des

médicaments (DP 1730, 1742).

Dernier acte de son activité officielle, Christoph Blocher a pu faire passer au Conseil fédéral une révision de la loi sur les brevets qui empêche toute tentative d'ouverture du marché par des importations en provenance de l'étranger. En déposant un brevet, le fabricant suisse est bien sûr protégé contre les contrefaçons. Mais il peut également protéger sa politique commerciale. Un médicament Novartis ou Roche est vendu plus cher en Suisse que dans le reste de l'Europe. La loi sur les brevets veut explicitement interdire d'importer le même médicament meilleur marché. C'est une spécialité helvétique. Dans l'Union européenne, un médicament sous brevet commercialisé dans un pays peut l'être au même prix dans les vingt-six autres. A l'écoute du lobby pharmaceutique, la majorité du Conseil fédéral estime, pour sauver la recherche, qu'il convient de

maintenir cette exception suisse. L'argument est de paille. Novartis et Roche vendent en Suisse 0,9% des médicaments brevetés qu'ils produisent. Ce serait avec moins d'un pour cent de produits vendus sur notre petit marché qu'on sauverait la recherche.

Rudolf Strahm ne croit pas cette fable. Il constate d'importantes différences de prix, de 20% en moyenne par rapport à l'Allemagne. Il propose, pour lutter contre l'îlot de cherté suisse, d'abandonner la protection nationale et de négocier avec Bruxelles la participation au système européen dont s'accommodent tous les laboratoires pharmaceutiques. On ose espérer, lors de l'examen de la loi sur les brevets, que les parlementaires écouteront le testament politique de Monsieur Prix sans se laisser impressionner par la propagande massive du lobby pharmaceutique.